

SÉANCE DU 20 MARS 2017

N° 45/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 mars 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 mars 2017,

Objet de la délibération :

PLAN CLIMAT ENERGIE
TERRITORIAL : demande
versement subvention ADEME
et Région 2017

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents : 83
- Absents : 16
 - Dont suppléés : 0
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 4
 - Non excusés : 4
- Votants : 91

L'an deux mil dix-sept

Le vingt mars,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel à Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Daudey Pierre à M. Demesmay Maurice, M. Laithier Didier à M. Pernin Daniel, M. Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, M. Maugain Romuald à M. Grenier Jean-Claude, Mme Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, Mme Magneron Monique à M. Longeot Jean-François, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Breuil Jacques à Mme Faivre Sarah
- Procuration** Mmes Keller Véronique & Beaune Catherine, Ms. Moniotte Jacques & Edme Philippe
- Excusé(e)** Mme Henry-Leloup Jacqueline, Ms. Barbet Henri, Pogliano Jean-Louis & Petetin Yves
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Pour pouvoir exécuter la stratégie et le plan d'action du PCET, l'ADEME et la Région apportent une aide financière sur les salaires, charges, déplacements, formations et dépenses de communication de l'agent sur le poste d'animateur PCET à mi-temps, à savoir :

DEPENSES	MONTANTS € TTC	RECETTES	MONTANTS € TTC
Charges de personnel	17 700.00	ADEME	14 580.00
Autres (Communication et formation)	7 650.00	REGION	5 700.00
		AUTOFINANCEMENT	5 070.00
TOTAL	25 350.00	TOTAL	25 350.00

Invité à se prononcer, le conseil communautaire autorise le Président à solliciter une subvention pour les actions du PCET éligibles sur la période 2015-2018 :

- auprès de l'ADEME pour un montant de 14 580,00 €
- auprès de la Région pour un montant de 5 700,00 €.

Fait et délibéré en séance, le 20.03.17

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président